

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Val d'Oise
Commune de Méry-sur-Oise

DECISION DU MAIRE N° 2023/017*(prise en vertu de la délégation du Conseil municipal)***Objet : Contrat de mission d'étude diagnostic et esquisse avec la société Arpents Paysages**

Le Maire de la Ville de Méry-sur-Oise,

Agissant en vertu de la délibération n°2020/049 du Conseil municipal du 11 juin 2020 portant délégation de pouvoirs,

VU, le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT, la nécessité de réaliser l'aménagement des berges et du chemin de halage à Mery sur Oise,

CONSIDERANT, les conditions proposées par la société ARPENTS PAYSAGES, représentée par madame ALBAN Christine, dont le siège social est situé 3 ruelles des Ecoliers, 95320 Saint Leu La Forêt,

DECIDE

Article 1 : La passation d'un contrat pour une mission d'étude d'aménagement paysager des berges et du chemin de halage à Méry sur Oise(Etude diagnostic et esquisse) avec la société ARPENTS PAYSAGES, représentée par madame ALBAN Christine, dont le siège social est situé 3 ruelle des Ecoliers, 95320 Saint Leu La Forêt,

Article 2 : Le montant du contrat s'élève à **4 425.00 € H.T soit 5 310.00 € T.T.C.**

Article 3 : D'autoriser la facturation à l'avancement, sur la base d'un pourcentage des éléments de mission réalisés,

Article 4 : Un crédit suffisant est inscrit au budget 2023.

Article 5 : Copie de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Val d'Oise
- Monsieur le Trésorier de l'Isle-Adam
- La Société ARPENTS PAYSAGES

Article 6 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Méry-sur-Oise, le 6 Février 2023

Le Maire,



Pierre-Edouard EON
Vice-président du Conseil départemental
du Val d'Oise

CONTRAT DE MISSION D'ETUDE D'AMENAGEMENT PAYSAGER DES BERGES DE MERY-SUR-OISE**CONTRAT DE MISSION D'ETUDE DIAGNOSTIC & ESQUISSE**
CONFORMEMENT AU DEVIS N° 2204/1 du 12 avril 2022

Entre les soussignés :

Commune de Méry-sur-Oise
Représenté par M. EON, Maire de Méry-sur-Oise
Mairie de Méry-sur-Oise
14 Av. Marcel Perrin, 95540 Méry-sur-Oise

et

Christine Alban, paysagiste conceptrice dplg
agissant sous le nom d'Arpents Paysages
3 ruelle des Écoliers, 95320 Saint Leu La Forêt

Il est convenu ce qui suit :

1 OBJET DU DEVIS

La présente mission est une mission d'étude d'aménagement paysager des berges et du chemin de halage à Méry-sur-Oise.

Le périmètre d'étude est une emprise communale, d'une surface d'environ 0,7 ha située le long de l'Oise sur près de 180 ml de berges, entre le pont d'Auvers-sur-Oise et la barrière actuelle positionnée après l'accès au bassin de l'usine de production d'eau potable, surface actuellement utilisée pour des stationnements sur un parking vieillissant ou sur des zones engazonnées de façon sauvage.

2 CONTENU DE LA MISSION

Mission d'étude paysagiste concepteur se décomposant comme suit :

DIAGNOSTIC DE TERRAIN COMPLEMENTAIRE

Coût forfaitaire sur la base de journées d'étude, comprenant :

=> Travail de terrain comprenant le repérage in situ des éléments paysagers, végétaux et fonctionnels à prendre en compte pour le projet d'aménagement paysager et un reportage photographique sur et autour du site.

=> Appropriation et connaissance du contexte, analyse des études et documents existants, recherches documentaire, bibliographique, photographique et cartographique en complément

=> Réalisation d'un état des lieux et d'une analyse de l'existant rendu sous la forme d'un cahier descriptif et analytique illustré constituant un document de présentation du site de projet dans son état actuel et réutilisable dans le cadre d'un permis d'aménagement.

CONTRAT DE MISSION D'ETUDE D'AMENAGEMENT PAYSAGER DES BERGES DE MERY-SUR-OISE**ESQUISSE D'AMENAGEMENT PAYSAGER**

Coût forfaitaire sur la base de journées d'étude, comprenant :

- => Travail d'étude, de recherche et de conception des différentes possibilités et propositions d'aménagement paysager des berges** sur la base de l'étude de diagnostic et d'orientations réalisée par le CAUE de l'Oise, de l'étude paysagère & fluvestre réalisée par Urban Act et commanditée par le département du Val d'Oise, et du diagnostic de terrain complémentaire proposé dans le cadre de la présente mission
- => Réalisation de plans masses de principe d'aménagement paysager des berges (au stade esquisse) présentant plusieurs hypothèses de projet**, accompagnés de documents illustratifs de type schéma, coupe de principe, croquis sur photo, photo commentée, photo de référence... visant à illustrer les différentes propositions d'aménagement des berges et du chemin de halage
- => Réunion de travail et d'échange avec la maîtrise d'ouvrage et autres personnes impliquées dans l'aménagement des berges** lors de laquelle seront présentées les différentes hypothèses de projet et les propositions d'aménagement, afin d'en discuter, de faire des choix et de recueillir les différentes remarques et suggestions à intégrer dans l'esquisse d'aménagement paysager et de ses alternatives
- => Finalisation de l'esquisse d'aménagement paysager et de ses alternatives** avec la reprise des plans masses de principe d'aménagement paysager et des documents illustratifs pour intégrer les différentes remarques de la maîtrise d'ouvrage et autres personnes impliquées dans l'aménagement des berges et du chemin de halage
- => Réalisation d'un descriptif indicatif des travaux** listant les différents éléments constitutifs du projet proposé dans l'esquisse d'aménagement paysager ainsi que dans ses alternatives, accompagné d'un estimatif sommaire sous forme d'enveloppes budgétaires à allouer pour chacun des différents types de travaux.
- => Mise en page d'un document de synthèse de présentation de l'esquisse**, reprenant l'ensemble des éléments réalisés.

3 RÉMUNÉRATION DE LA MISSION

La rémunération de la mission est de :

Montant total H.T. : 4 425,00 € H.T.
T.V.A. à 20% : 885,00 €
Montant total T.T.C. : 5 310,00 € T.T. C.

DETAIL DES ELEMENTS CONSTITUTIFS DE LA MISSION D'ETUDE	Montant de la rémunération H.T.	T.V.A à 20 %	Montant des prestations T.T.C.
DIAGNOSTIC DE TERRAIN COMPLEMENTAIRE	1 180,00 €	236,00 €	1 416,00 €
ESQUISSE D'AMENAGEMENT PAYSAGER	3 245,00 €	649,00 €	3 894,00 €
TOTAL	4 425,00 €	885,00 €	5 310,00 €

4 REVISION DE PRIX ET ECHEANCES

Sans objet.

CONTRAT DE MISSION D'ETUDE D'AMENAGEMENT PAYSAGER DES BERGES DE MERY-SUR-OISE**5 FACTURATION ET RÈGLEMENT**

La facturation de la présente mission se fera à l'avancement, sur la base d'un pourcentage des éléments de mission réalisés.

Les honoraires seront réglés par le maître d'Ouvrage sur présentation par Christine Alban des notes d'honoraires établies en Euros, dans un délai maximum de 30 jours à réception de la facture.

6 DURÉE

Le présent contrat prend effet à la réception du bon de commande et prendra fin au complet achèvement des obligations de chacun.

7 ACCORD

Le présent contrat est établi en deux exemplaires, sera retourné, visé par chacune des parties pour accord, au maître d'ouvrage et au paysagiste concepteur.

Fait à Saint-Leu-La-Forêt, le 12 avril 2022, en deux exemplaires

Lu et approuvé

Lu et approuvé



Monsieur M. EON,
Maire de Méry-sur-Oise
pour la commune de Méry-sur-Oise

Christine Alban,
paysagiste conceptrice dplg
pour Arpents Paysages